

L'ÉPARGNE SALARIALE ET L'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIVE

Plébiscitée par les salariés et les entreprises, l'épargne salariale atteint le cap record des 200 Mds€

- **Des encours d'épargne salariale et retraite à un niveau record : 200 Mds€ (+ 6,5 % sur un an)**
 - ▶ **166 Mds€** : encours des plans d'épargne entreprise (PEE), soit + 4,9 % sur un an, répartis entre fonds diversifiés (96 Mds€) et fonds d'actionnariat salariés (70 Mds€).
 - ▶ **34 Mds€** : encours de l'épargne retraite d'entreprise collective (PERCO et PER d'entreprise Collectif), + 14,9 % sur un an.
- **Une préférence marquée pour la gestion pilotée : 68 % des investisseurs en épargne retraite collective ont opté pour la gestion pilotée qui dépasse 13 Mds€, + 18,8 % sur un an.**
- **Plus d'entreprises équipées : 416 000 entreprises, + 19 000 entreprises sur un an**
 - ▶ **Une forte majorité de PME** (entreprises de moins de 250 salariés) : 98 % des entreprises équipées et 26 % des salariés bénéficiaires.
 - ▶ **Des dispositifs de plus en plus répandus** : 378 300 entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale (+ 14 500 sur un an) et 240 700 d'un dispositif d'épargne retraite (+ 18 400 sur un an).
- **Plus de salariés bénéficiaires : 12,8 millions, + 501 000 sur un an** représentant 76 % des salariés des entreprises équipées avec un **montant moyen investi de 15 400 €**.
- **Une collecte en hausse, majoritairement orientée vers les dispositifs d'épargne retraite :**
 - ▶ **+ 21,7 Mds€ de collecte brute en 2024**, contre + 20,2 Mds€ en 2023. La participation (+ 6 Mds€) et l'intéressement (+ 6,8 Mds€) représentent ensemble 59 % de ces flux, suivis des versements volontaires (21 %) et de l'abondement de l'entreprise (20 %).
 - ▶ **+ 2,5 Mds€ de collecte nette sur les dispositifs d'épargne retraite.**
 - ▶ **+ 200 Mds€ de collecte nette sur les dispositifs d'épargne salariale**, solde d'une collecte brute record de 17,5 Mds€ compensée par des prises de bénéfice sur les fonds d'actionnariat salarié (- 2,7 Mds€) compte tenu de la bonne tenue des marchés actions ces dernières années.
 - ▶ **Près de 6 millions de salariés ont épargné sur ces dispositifs en 2024 pour un versement moyen de 3 600 €**. Les flux versés issus de la participation et de l'intéressement se sont élevés en moyenne à environ 1 900 € chacun.
 - ▶ **Des rachats en hausse et des débloqués anticipés motivés à plus d'un tiers par des projets immobiliers : - 19 Mds€** (contre - 17,8 Mds€ en 2023), les rachats sont à 35 % dus à des débloqués anticipés (à hauteur de 6,6 Mds€). **L'acquisition ou l'agrandissement de la résidence principale représente 23 % de ces cas de déblocage et 36 % des montants**, avec un montant moyen débloqué de 14 500 €.

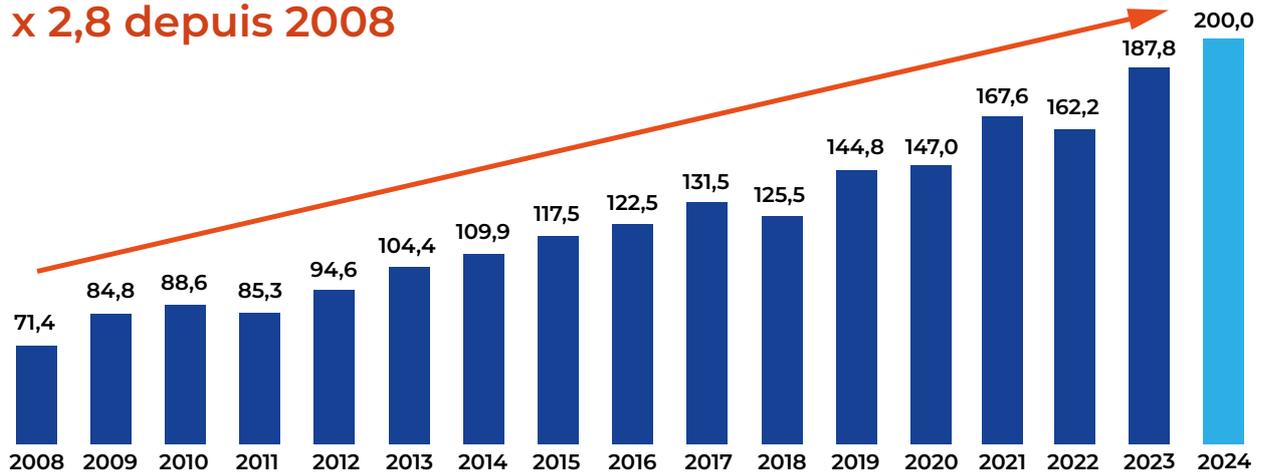
Des encours en progression depuis 2008

☰ + 6,5 % en 2024 à 200 Mds€ : cette progression confirme une bonne dynamique constante depuis plus de 15 ans, avec un taux moyen annuel de + 6,6 %.

Les encours des **fonds diversifiés**¹ atteignent **130 Mds€**, en hausse annuelle de + 11,5 %, et représentent 65 % des encours. Les encours des **fonds d'actionnariat salarié** sont de **70 Mds€**, en baisse de - 1,6 % par rapport à 2023 à la suite de prise de bénéfice.

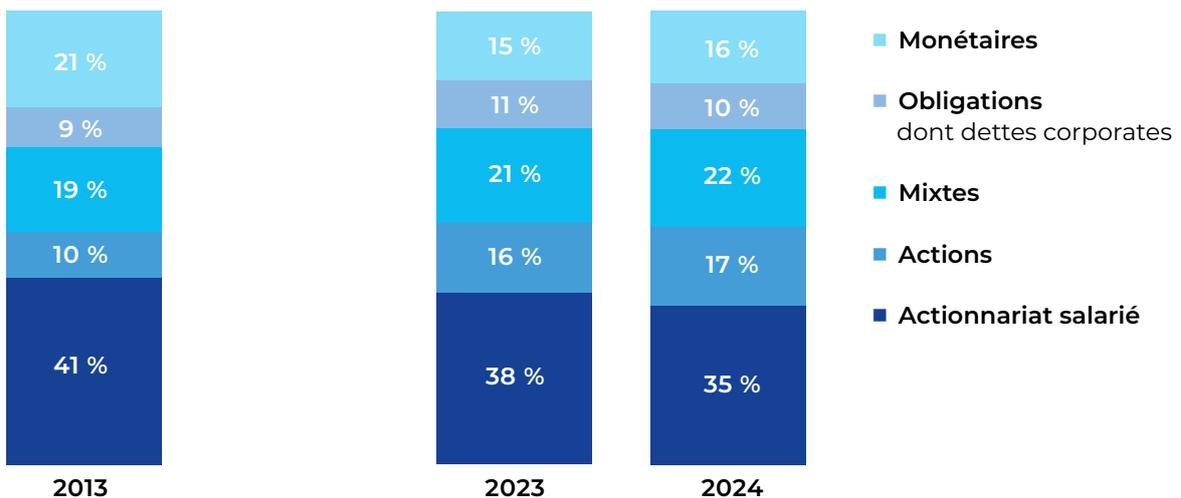
Évolution des encours d'épargne salariale et retraite depuis 2008 (en Mds€)

► x 2,8 depuis 2008



Une allocation des fonds diversifiés de plus en plus orientée vers les actions

Ventilation de l'encours selon les catégories de fonds d'épargne salariale



☰ Le développement des dispositifs d'épargne retraite et de la gestion pilotée oriente à la hausse le poids relatif des fonds diversifiés au sein des encours d'épargne salariale et retraite.

Parmi les fonds diversifiés, **la part des fonds monétaires diminue** passant de 21 % en 2013 à 16 % en 2024 tandis que **celle des fonds actions progresse** fortement passant sur la période de 10 % à 17 %.

¹) Les fonds diversifiés au sens de l'épargne salariale sont à distinguer des fonds d'actionnariat salarié. Les fonds diversifiés concernent donc ceux qui sont minoritairement investis en titres de l'entreprise où travaille le salarié. Ils peuvent être des fonds actions, obligations, monétaires, ...et également les fonds mixtes qui combinent ces différentes classes d'actifs.

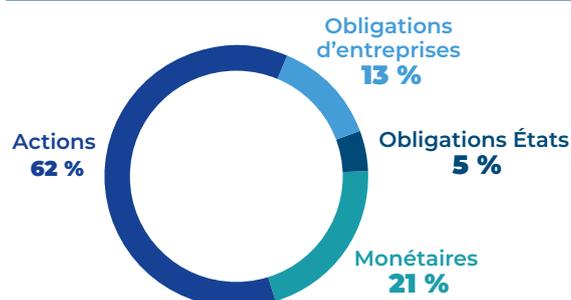
Des dispositifs qui participent au financement des entreprises françaises et européennes

Les dispositifs d'épargne salariale et retraite permettent aux salariés de se constituer une épargne de moyen et long terme (retraite).

L'investissement est en conséquence fortement orienté vers les titres des entreprises.

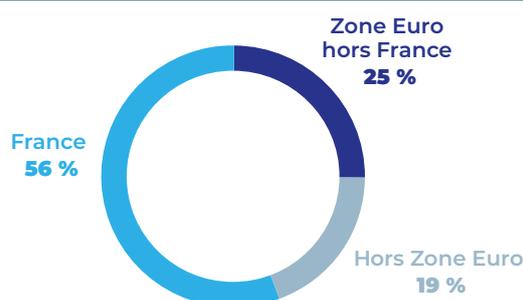
Les actions et les obligations d'entreprises représentent respectivement 62 % et 13 % des titres en portefeuilles. C'est donc 75 % de cette épargne qui finance directement les entreprises. Les investissements sont **en faveur des émetteurs français** à hauteur de 56 % des encours au global, et 65 % des encours actions dans les portefeuilles.

Nature des titres en portefeuille



Source : AFG.

Nationalité des émetteurs en portefeuille



Des performances adaptées aux profils de risque

Sur les quinze dernières années, la performance totale nette de frais de gestion de la gestion pilotée selon les profils² de risque varie de + 38,4 % pour un profil prudent à + 111,2 % pour un profil dynamique.

Performance annualisée de + 2,2 % pour le profil prudent sur 15 ans (de + 1,6 % sur la période de 10 ans et de + 1,2 % sur la période de 5 ans).

Performance annualisée de + 3,7 % pour le profil équilibré sur 15 ans (de + 3,2 % sur la période de 10 ans et de + 2,5 % sur la période de 5 ans).

Performance annualisée de + 5,1 % pour le profil dynamique sur 15 ans (de + 4,7 % sur la période de 10 ans et de + 3,8 % sur la période de 5 ans).

Performances moyennes en gestion pilotée "horizon" sur les 5, 10 et 15 dernières années

Sur 15 ans (décembre 2009 à décembre 2024)			
	Profil prudent	Profil équilibré	Profil dynamique
Performance totale	38,4 %	72,4 %	111,2 %
Rendement annualisé	2,2 %	3,7 %	5,1 %
Sur 10 ans (décembre 2014 à décembre 2024)			
	Prudent	Équilibré	Dynamique
Performance totale	17,1 %	36,7 %	57,6 %
Rendement annualisé	1,6 %	3,2 %	4,7 %
Sur 5 ans (décembre 2019 à décembre 2024)			
	Prudent	Équilibré	Dynamique
Performance totale	5,9 %	13,2 %	20,5 %
Rendement annualisé	1,2 %	2,5 %	3,8 %

Source : AFG. Performances nettes de frais de gestion.

2) Profil prudent : 20 % d'actions, 60 % d'obligations, 20 % de fonds monétaires ; Profil équilibré : 50 % d'actions, 40 % d'obligations, 10 % de monétaire ; Profil dynamique : 80 % d'actions, 20 % d'obligations, 0 % de monétaire.

Un attrait continu des salariés pour l'investissement durable et les fonds labellisés

▮ Avec **+ 10,3 Mds€ de collecte brute** (contre + 9,1 Mds€ en 2023), les flux **vers les fonds durables** représentent 60 % des flux bruts des fonds diversifiés en 2023, contre 58 % en 2023 et 47 % en 2022. Leur collecte nette s'établit à + 3,1 Mds€.

La **collecte brute des fonds solidaires s'établit à + 2,0 Md€** (soit 12 % des souscriptions brutes des fonds diversifiés), tandis que leur collecte nette est de + 0,6 Md€.

Des dispositifs adaptés au financement des projets de vie des salariés avec des flux croissants vers l'épargne retraite

▮ Une **collecte orientée à la hausse pour tous les dispositifs** : en 2024, la collecte brute sur les dispositifs d'épargne salariale s'élève à **+ 21,7 Mds€**, en hausse de + 1,5 Mds€ par rapport à 2023.

Les flux **vers les plans d'épargne d'entreprise (PEE)** sont de **+ 17,5 Mds€** (contre + 16,4 Mds€ en 2023) et ceux **vers les plans d'épargne retraite collectifs (PERCO/ PER Collectif)** sont de **+ 4,2 Mds€** (contre + 3,8 Mds€).

Les versements se répartissent entre :

- ▶ + 6,0 Mds€ provenant de la participation (+ 0,2 Mds€) ;
- ▶ + 6,8 Mds€ provenant de l'intéressement (+ 0,3 Mds€) ;
- ▶ + 4,4 Mds€ d'euros en versements volontaires (+ 0,5 Mds€) ;
- ▶ + 4,4 Mds€ d'abondement (+ 0,4 Mds€).

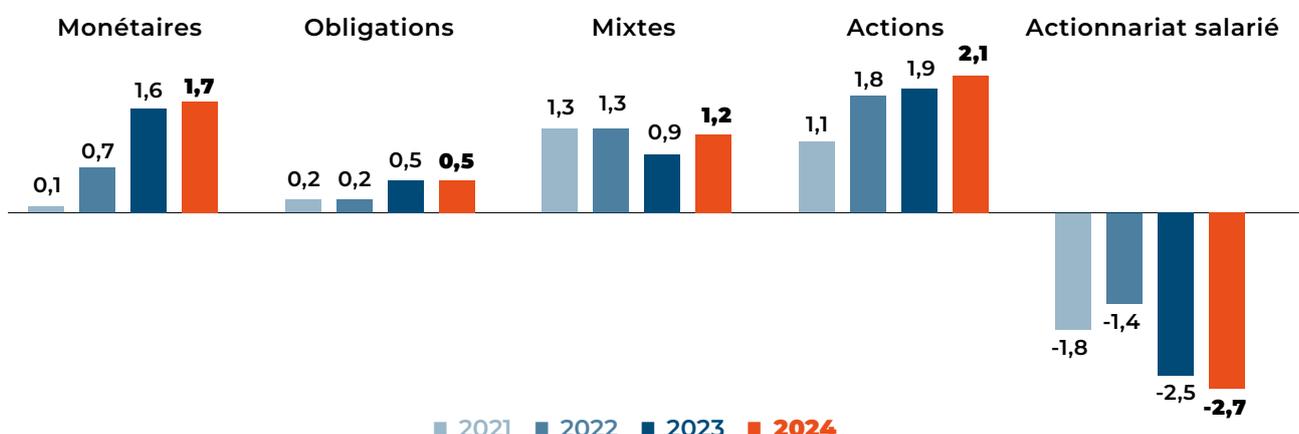
À ces versements, s'ajoutent **+ 63 Mns€ de la prime de partage de la valeur** (introduit en 2024) et + 17 Mns€ des cotisations obligatoires.

Le **niveau des rachats (- 19 Mds€)** est en hausse par rapport à celui de 2023 (- 17,8 Mds€) tiré par des prises de bénéfice sur les fonds d'actionnariat salarié (- 7 Mds€). **Les débloquages anticipés représentent 35 % des montants des rachats** (stable par rapport à 2023) soutenus par les motifs de cessation du contrat de travail et d'acquisition ou d'agrandissement de la résidence principale. Ces deux raisons représentent chacun 36 % des montants des débloquages anticipés.

La **collecte nette atteint + 2,7 Mds€** (après + 2,4 Mds€ en 2023) et se répartit en **+ 200 Mns€ vers les plans d'épargne d'entreprise (PEE)** et **+ 2,5 Mds€ vers les plans d'épargne retraite collectifs (PERCO/ PER Collectif)**.

La **collecte nette des fonds diversifiés, + 5,5 Mds€**, est en hausse de 600 Mns€ par rapport à 2023. Elle se concentre sur les fonds actions et mixtes, + 3,3 Mds€, contre + 2,3 Mds€ pour les fonds de taux.

Évolution des flux nets des fonds d'épargne salariale (en Mds€)



Source : AFG.

L'impact de la prise en compte des critères extra-financiers sur la collecte

¶ Parmi les fonds diversifiés, l'augmentation de l'offre et l'appétence des salariés pour **les fonds durables (SFDR)** se poursuivent. Les encours atteignent **109,2 Mds€** (101,1 Mds€ pour les fonds "article 8" de la réglementation SFDR, et 8,1 Mds€ pour les fonds "article 9"). Ils représentent désormais 84 % de l'encours des fonds diversifiés.

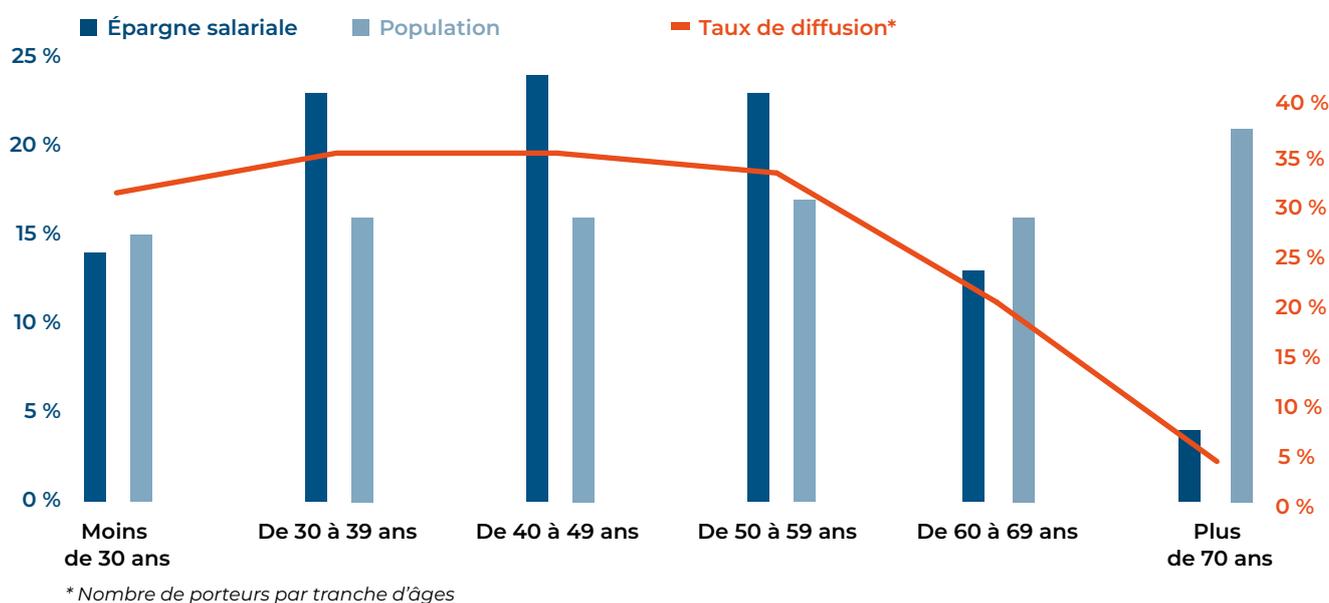
Les fonds solidaires affichent un encours de **16,3 Mds€**, participant ainsi activement au financement de l'économie sociale et solidaire. Les **108 fonds labellisés ISR** atteignent **23,4 Mds€**, soit environ 12 % des fonds ayant le label ISR sont distribués via l'épargne salariale et retraite.

L'épargne de long terme plébiscitée par +1/3 des Français de 20 à 60 ans

¶ L'épargne salariale permet de se constituer une épargne pendant sa vie active. 84 % des bénéficiaires d'épargne salariale ont entre 20 et 60 ans. Pour ces classes d'âges, plus d'un tiers de la population est investi dans les dispositifs d'épargne salariale.

Les mécanismes de partage de la valeur offrent à 12,8 millions de salariés ou anciens salariés la capacité de se constituer un capital pour financer des projets (achat immobilier...) et un complément à la retraite.

Répartition par tranche d'âge des porteurs d'épargne salariale et de la population française

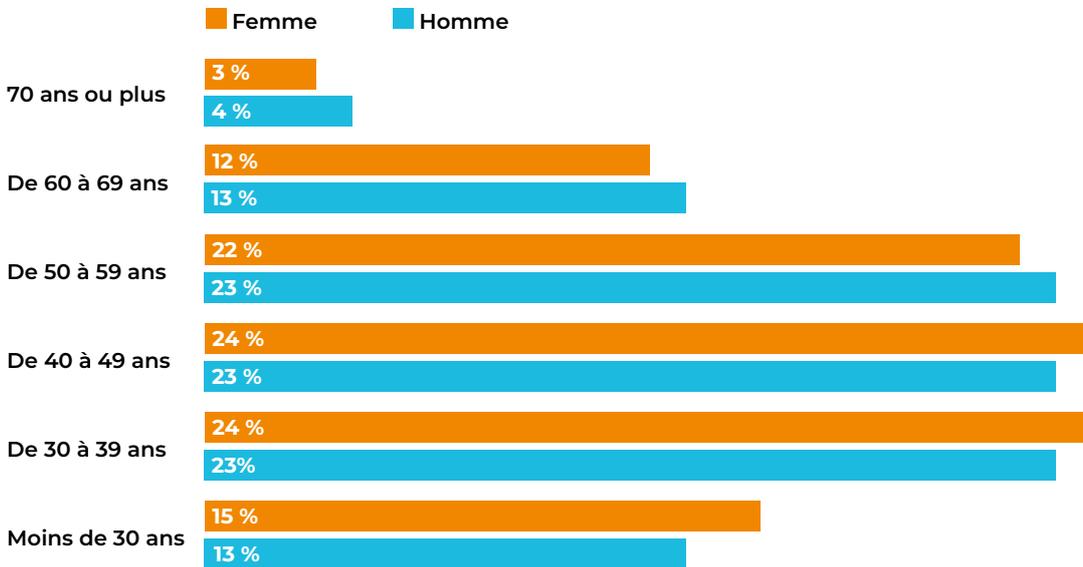


Source Insee : population de plus de 20 ans.

Une répartition équitable entre femmes et hommes

La diffusion de ces dispositifs dans le cadre de l'entreprise permet **d'homogénéiser les comportements d'épargne.**

Une répartition équitable entre femmes et hommes



Source : AFG.

Des mesures publiques incitatives qui soutiennent une plus forte diffusion de ces dispositifs dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille

Le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite continue de progresser à **416 000 entreprises** (+ 18 700 en un an), grâce entre autres aux mesures adoptées dans la loi Pacte, à la suppression du forfait social sur l'intéressement, pour les entreprises de moins de 250 salariés, et sur la participation et l'abondement employeur pour les entreprises de moins de 50 salariés, ainsi qu'à la mobilisation des acteurs sur le terrain et des pouvoirs publics.

La diffusion de ces dispositifs est forte vers les petites et moyennes entreprises (moins de 250 salariés), avec une augmentation de + 18 400 en un an.

Le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale s'élève à **378 300** (+ 14 500 sur un an) et bénéficie à 11,4 millions de salariés et celles d'un **dispositif d'épargne retraite à 240 700** (+ 18 400 mille sur un an) et 4,2 millions de détenteurs.

Plus spécifiquement, concernant les dispositifs d'épargne retraite :

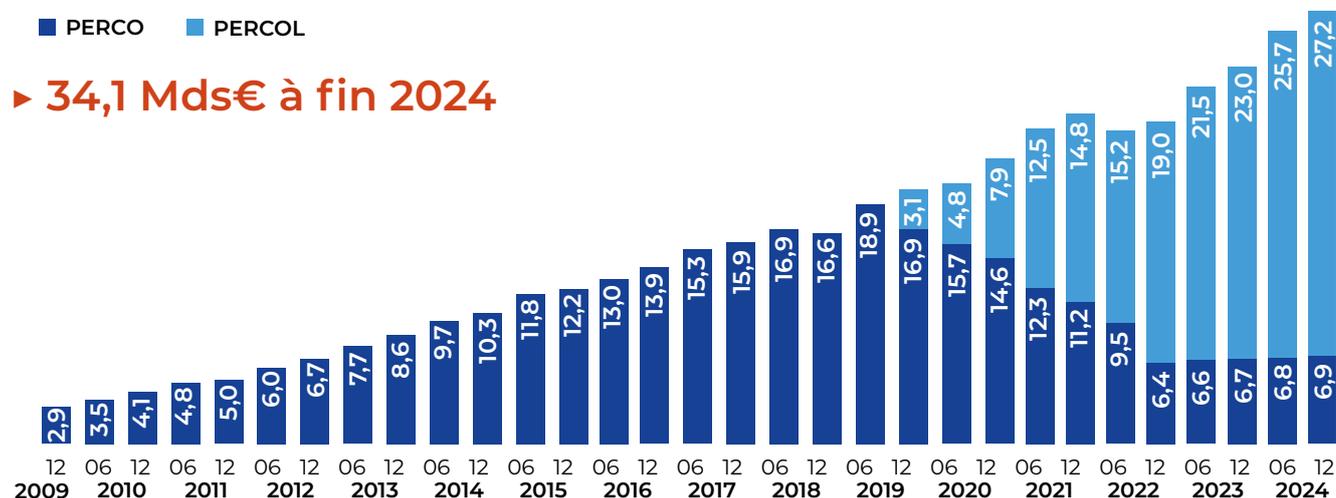
- ▶ 60 900 entreprises sont équipées d'un dispositif PERCO, au bénéfice de 916 000 salariés disposant de 6,9 Mds€ d'encours ;
- ▶ 179 800 entreprises sont équipées d'un dispositif PER, au bénéfice de 3,3 millions de salariés disposant de 27,2 Mds€ d'encours.

Un fort dynamisme de l'épargne retraite (PERCO et PER Collectif)

Les encours sur les PERCO et PER Collectif atteignent **34,1 Mds€**, en hausse de +14,9 % sur un an.

Les PER Collectifs remplacent peu à peu les anciens PERCO et représentent 80 % des encours des produits d'épargne retraite collectifs en comptes-titres.

Évolution des encours PERCO & PER Collectif



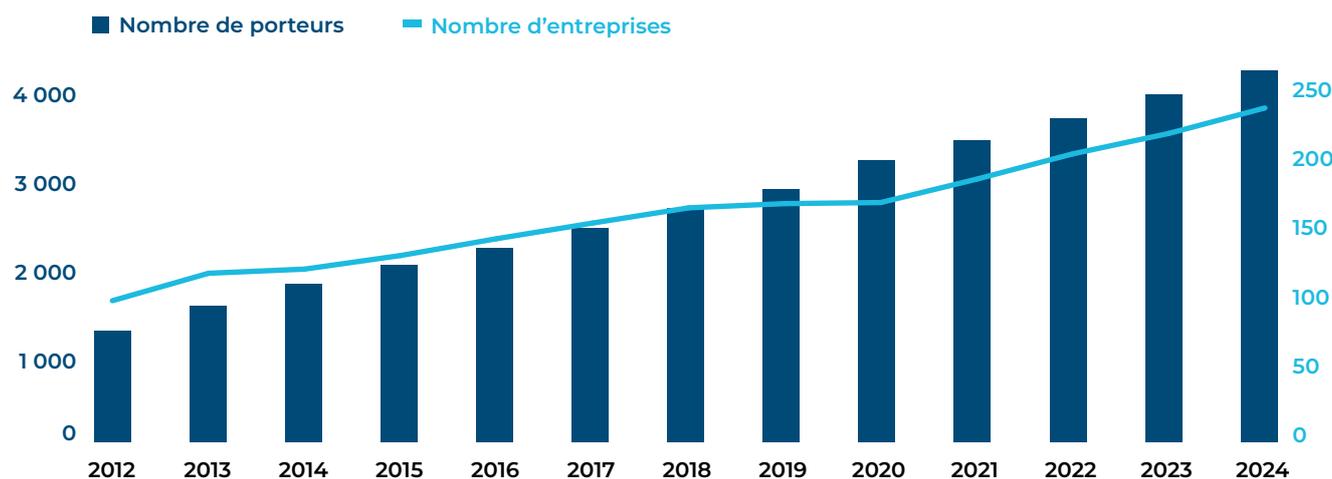
Source : AFG.

La diffusion des dispositifs d'épargne retraite dans les entreprises et la volonté de se constituer une épargne dédiée à la retraite accroît progressivement le nombre de

salariés investit dans les PERCO et PER collectif d'entreprise.

Les mesures de la Loi Pacte ont fortement accéléré de cette tendance.

Évolution de l'épargne retraite d'entreprise collective (en milliers d'entreprises et de porteurs)



Source : AFG.

Les jeunes générations, adeptes de la gestion pilotée et des fonds orientés actions

Plus des deux tiers des porteurs de parts d'un PERCO ou d'un PER d'entreprise Collectif ont opté, sur une partie ou l'ensemble de leurs avoirs, pour la **gestion pilotée**, permettant ainsi une désensibilisation progressive du risque en fonction de l'âge et du profil de l'épargnant.

En croissance de +18,8 % sur un an, les **encours de la gestion pilotée de 13,3 Mds€** représentent 39 % des encours d'épargne retraite en 2024.

Plus spécifiquement, **50 % des encours d'épargne retraite des porteurs de moins de 30 ans est en gestion pilotée en 2024.**

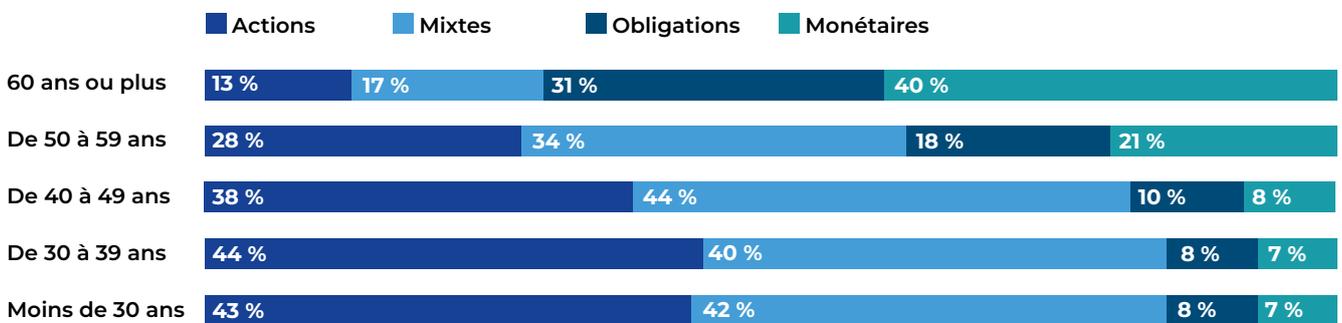
Part des encours en gestion pilotée parmi les détenteurs d'un dispositif d'épargne retraite



Source : AFG.

Parmi cette même population d'âge, **l'exposition aux actions est plus marquée en gestion pilotée, 85 % des encours sont investis en fonds orientés actions** (fonds actions et mixtes).

Gestion pilotée : répartition des encours selon l'âge en 2024



Source : AFG.



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour l'avenir de notre pays. Elle regroupe plus de 440 membres, dont 340 sociétés de gestion, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises.

Elle s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.

- Thomas Valli, directeur des Études Économiques | t.valli@afg.asso.fr | +33 (0)1 44 94 94 03
- Stéphanie Karam, économiste | s.karam@afg.asso.fr | +33 (0)1 44 94 94 04

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue des Arts 56 | 1000 Bruxelles